



TERMES ET CONDITIONS DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE SAISON POUR LES VISITEURS 2026

AFIN D'ASSURER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES PLAISANCIERS ET DU PERSONNEL, LES EMPLOYÉS DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE ONT LE DEVOIR DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES :

1. UN BATEAU PASSE SOUS LA JURIDICTION DE SES EXPOITANTS EN ENTRANT À LA MARINA
2. À L'ARRIVÉ AU QUAI RÉSERVÉ, LE PLAISANCIER DOIT SE PRÉSENTER À LA CAPITAINERIE POUR S'ENREGISTRER AFIN DE RECEVOIR LA DOCUMENTATION ET DE PRENDRE POSSESSION LA PUCE D'ACCÈS EN AU COÛT DE 25\$ EN DÉPÔT. AU DÉPART, LA PUCE DOIT ÊTRE RETOURNÉE À LA RÉCEPTION POUR OBTENIR LE CRÉDIT DE 25\$. SI LA PUCE N'EST PAS RETOURNÉE DANS LES 7 JOURS SUIVANT, ELLE SERA DÉSACTIVÉE ET LE REMBOURSEMENT NE SERA PLUS POSSIBLE. VOUS ÊTES AUSSI RESPONSABLE DE L'ÉTAT DE LA PUCE.
3. LE PRIX D'UNE LOCATION DE QUAI EST CALCULÉ SELON LA LONGUEUR HORS TOUT DE L'EMBARCATION. IL SE PEUT QUE L'EMBARCATION SOIT MESURÉE À L'ARRIVÉ AFIN DE VALIDER LA DIMENSION. LE PRIX DE LA LOCATION SERA RÉAJUSTÉE SI LA LONGUEUR MENTIONNÉE LORS DE LA RÉSERVATION NE CORRESPOND PAS À LA LONGUEUR RÉEL DE L'EMBARCATION.
4. POUR UNE RÉSERVATION DE COURT SÉJOUR, LE PAIEMENT COMPLET EST DEMANDÉ LORS DE L'INSCRIPTION. LA RÉSERVATION DÉBUTE À 11H00AM ET SE TERMINE À 11H00AM LE JOUR DU DÉPART.
5. IL N'Y AUCUN REMBOURSEMENT OU TRANSFERT POUR UNE ANNULATION LORS DE JOURS DE FEUX D'ARTIFICES. POUR LES AUTRES JOURS RÉSERVÉS, S'IL Y A UN IMPRÉVU, VOUS DEVEZ APPELER POUR ANNULER LA RÉSERVATION 24 HEURES D'AVANCE, AVANT 11 HEURE DU MATIN. LE PRÉPOSÉ VOUS REMBOURSE 80 % DU MONTANT DE LA FACTURE ET UNE CONFIRMATION SERA ENVOYÉE PAR COURRIEL. VOUS POURREZ TRANSFÉRER UNE FOIS LA RÉSERVATION DURANT LA SAISON COURANTE MAIS ELLE DEVIENDRA NON-REMBOURSABLE/TRANSFÉRABLE.
6. AUCUN TRANSFERT DE LOCATION D'ESPACE QUAI À UN AUTRE PLAISANCIER N'EST PERMIS. SI LE PLAISANCIER CHANGE D'EMBARCATION AVANT LA RÉSERVATION, IL DOIT AVISER LE PERSONNEL, REFAIRE LE CONTRAT ET PAYER LA DIFFÉRENCE SI LES DIMENSIONS SONT PLUS GRANDES. IL EST POSSIBLE QUE L'EMPLACEMENT DU BATEAU SOIT RÉATTRIBUÉ SI CE DERNIER NE CORRESPOND PLUS À L'EMPLACEMENT DU DÉPART ASSIGNÉ. S'IL N'EST PAS POSSIBLE DE RÉASSIGNER UN ESPACE, 80% DU MONTANT SERA REMBOURSE SAUF LES JOURS DE FEUX D'ARTIFICES.
7. POUR LES GRANDES EMBARCATIONS QUI ONT UN PETIT BATEAU D'APPOINT (DINGHY-MOTOMARINE), VOUS DEVEZ AVOIR UN SUPPORT POUR L'ACCROCHER SUR VOTRE BATEAU POUR NE PAS OBSTRUER L'ESPACE À L'ENTOUR DU BATEAU. LES FRAIS SONT AJUSTÉS EN FONCTION DE L'ESPACE QUE PREND LE DINGHY SUR LE BATEAU.
8. NOUS FOURNISSONS UNE PRISE ÉLECTRIQUE DE 30 AMPÈRES OU DE 50 AMPÈRES SELON LES BESOINS DE VOTRE EMBARCATION. L'EAU COURANTE EST DISPONIBLE À LA BORNE SITUÉE PRÈS DU QUAI. VEUILLEZ APPORTER VOTRE PROPRE BOYAU D'EAU, VOTRE CÂBLE ÉLECTRIQUE AINSI QUE LES ADAPTATEURS REQUIS, NOTAMMENT UN ADAPTATEUR EN "Y" POUR LES EMBARCATIONS DISPOSANT DE DEUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES SUR LE BATEAU.
9. J'ACCEPTÉ QUE MON ADRESSE COURRIEL SOIT AJOUTÉE À LA LISTE D'ENVOI DE L'INFOLETTRE, AVEC LA POSSIBILITÉ DE ME DÉSABONNER EN TOUT TEMPS.
10. LES RÉSERVATIONS POUR UN COURT SÉJOUR, LES BATEAUX DOIVENT ARRIVER PAR VOIES NAVIGABLES SEULEMENT.
11. LE STATIONNEMENT DE LA MARINA SITUÉ PRÈS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU EST SEULEMENT RÉSERVÉ AUX MEMBRES, IL Y A UN STATIONNEMENT DÉDIÉ POUR LES VISITEURS. CEUX-CI DOIVENT PAYER LE STATIONNEMENT DE LA RONDE (P8) POUR POUVOIR AVOIR ACCÈS À NOTRE STATIONNEMENT. **CONSIGNES SPÉCIALES DURANT LES FEUX D'ARTIFICES** : L'AVENUE DU PORT EST INACCESSIBLE À PIED OU À VÉLO EN RAISON DE L'INSTALLATION DES FEUX PYROTECHNIQUES. LA VISITE DOIT ARRIVER EN VÉHICULE ET PAYER LE STATIONNEMENT DE LA RONDE AU P8.
12. LA MARINA FOURNIT DES CHARIOTS DE TRANSPORT POUR LES PLAISANCIERS, VEUILLEZ RAPPORTER LES CHARIOTS AUX ESPACES PRÉVUS, **NE PAS LES LAISSER SUR LES QUAIS.**
13. LA LIMITE DE VITESSE DANS LE BASSIN EST DE 5 MPH, LE SILLAGE ET VAGUES SONT STRICTEMENT INTERDITS. TOUT BATEAU DOIT S'AMARRER DE REÇULONS AU QUAI, SAUF POUR LES VOILIERS ET PONTONS. IL EST OBLIGATOIRE D'AVOIR AU MOINS 3 CORDES D'AMARRES POUR ATTACHER LE BATEAU À QUAI, SOIT DEUX SUR LE COTÉ ET UNE POUR ATTACHER L'ARRIÈRE DU BATEAU SUR LE QUAI PRINCIPALE.
14. IL EST INTERDIT D'INSTALLER DES PROTECTIONS SUR LES QUAIS. AUCUNE INSTALLATION QUI REQUIÈRE DES VIS OU CLOUS OU TOUTE AUTRE QUINCAILLERIE SUR LES QUAIS. SEULEMENT LES DÉFENSES AVEC AMARRES ATTACHÉES AU BATEAU SONT ACCEPTÉES.
15. **IMPORTANT ET SÉCURITAIRE POUR TOUS!** À CHAQUE FOIS QU'UN PLAISANCIER QUITTE LE QUAI POUR UNE NAVIGATION, IL DOIT DÉBRANCHER SON FIL ÉLECTRIQUE DE LA BORNE À QUAI, POUR ÉVITER QUE LE FIL TOMBE DANS L'EAU AVEC DU **COURANT ET DE BRISER LA BORNE ÉLECTRIQUE !!**
16. LE LONG DE LA PROMENADE, DE PETITS CONTENANTS SONT DISPONIBLES POUR LES DÉCHETS ET LES MATIÈRES RECYCLABLES. DANS LE STATIONNEMENT, PRÈS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU, UN GRAND CONTENEUR À ORDURES EST À LA DISPOSITION DE LA CLIENTÈLE POUR Y DÉPOSER LES SACS D'ORDURES ET LES CONTENANTS RECYCLABLES. NE PAS LAISSER VOS **BOUTEILLE DE PROPANE AUX POUBELLES**, VEUILLEZ LES RAPPORTER AUX ENDROITS DÉSIGNÉS, NOUS NE RÉCUPÉRONS PAS CES BOUTEILLES. N'OUBLIEZ PAS VOTRE PUCE D'ACCÈS POUR ALLER AU STATIONNEMENT!
17. NE PAS LAISSER LES ORDURES SUR LES QUAIS AFIN DE NE PAS ATTRIRER LES ANIMAUX.
18. UN ESPACE DÉSIGNÉ POUR LE STATIONNEMENT DES VÉLOS EST MIS À DISPOSITION SUR LES SUPPORTS SITUÉS PRÈS DES SALLES DE BAINS. LES VÉLOS SONT STRICTEMENT INTERDITS SUR LA PROMENADE ET NE DOIVENT PAS ÊTRE ATTACHÉS À LA CLÔTURE. SI UN VÉLO DOIT ÊTRE APPORTÉ JUSQU'À L'EMBARCATION, VOUS DEVEZ LE POUSSER EN MARCHANT À CÔTÉ. LA MÊME RÈGLE S'APPLIQUE POUR MOTO, TROTTELETTE, PATIN À ROUES, ETC.
19. POUR DES MESURES DE SÉCURITÉ, L'ACCÈS AUX QUAIS ET AUX JETÉES DOIVENT ÊTRE LIBRE EN TOUT TEMPS. AUCUNE TABLE, B.B.Q. OU AUTRE OBJET NE SONT TOLÉRÉS SUR LES QUAIS. IL EST INTERDIT D'UTILISER UN FOYER SUR LES QUAIS OU DANS LE BATEAU DURANT LE SÉJOUR À LA MARINA. LES CHAISES PEUVENT ÊTRE PERMISES LORS DE LA SOIRÉE DES FEUX D'ARTIFICE **MAIS NE DOIVENT PAS OBSTRUER LA CIRCULATION.**
20. LES B.B.Q. PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SUR LES BATEAUX ET DANS LES AIRES DE PÎQUES-NIQUE, PAS SUR LES QUAIS.
21. IL EST INTERDIT D'UTILISER L'ESPACE À QUAI À DES FINS COMMERCIALES EN TOUT TEMPS. AUCUNE SOUS-LOCATION N'EST PERMISE, PAS DE AIRBNB.
22. IL Y A DEPUIS 2021 UNE NOUVELLE CAPITAINERIE INCLUANT UN PETIT CAFÉ BISTRO ET UNE TERRASSE. TOUT PLAISANCIERS QUI SE PRÉSENTERONT À LA CAPITAINERIE DEVRONT AVOIR UNE TENUE DE VILLE (PAS DE TENUE DE MAILLOT ET SANS CHANDAIL). L'ESPACE

BISTRO ET TERRASSE SERONT RÉSERVÉS POUR LA CLIENTÈLE QUI CONSOMMERONT LES PRODUITS EXCLUSIFS DU BISTRO. AUCUNES CONSOMMATIONS QUI PROVIENNENT DE L'EXTÉRIEUR SERONT TOLÉRÉES. L'ESPACE EXTÉRIEUR DE LA TERRASSE SERA NON-FUMEUR ET AUCUN CLIENT NE POURRA UTILISER LA TERRASSE QUAND LA CAPITAINERIE SERA FERMÉE

23. LES DRÔNES SONT INTERDIT SUR LE SITE

24. IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE CONSOMMER OU DE FUMER TOUTE FORME DE DROGUE DANS L'ENSEMBLE DES ESPACES PUBLICS DE LA MARINA. BIEN QUE LA CONSOMMATION DE CIGARETTES SOIT ENCORE AUTORISÉE, NOUS VOUS PRIONS DE **DISPOSER DE VOS CENDRIERS. AUCUN MÉGOT NE DOIT ÊTRE LAISSÉ SUR LE SOL DE LA MARINA, ET IL EST IMPÉRATIF DE NE PAS JETER LES CIGARETTES DANS L'EAU. PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT. EN OUTRE, **TOUT DÉVERSEMENT D'HUILE, D'ALCOOL OU DE LIQUIDES INFLAMMABLES** DANS LE BASSIN DE LA MARINA EST FORMELLEMENT INTERDIT.**

25. IL EST INTERDIT DE COURIR SUR LES QUAIS. LE GILET DE SAUVETAGE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ CHEZ LES JEUNES ENFANTS SUR LES QUAIS.

26. LES RÉPARATIONS MÉCANIQUES SONT INTERDITES SUR LES QUAIS.

27. TOUT BATEAU INSTALLÉ AU QUAI DOIT ÊTRE EN BON ORDRE MÉCANIQUE ET ESTHÉTIQUE. SI VOUS AVEZ DES BRIS DE MÉCANIQUES, DE PLOMBERIE, D'ÉLECTRICITÉ OU AUTRES, VEUILLEZ-Y REMÉDIER RAPIDEMENT. NOUS NE TOLERONS PAS LA NÉGLIGENCE. LE BATEAU PEUT ÊTRE EXPULSÉ SANS COMPENSATIONS SI LE LOCATAIRE N'ENGAGE PAS DE RÉPARATION IMMÉDIATE. DES FRAIS DE QUAIS SERONT AJOUTÉS SI LE LOCATAIRE DOIT RESTER PLUS LONGTEMPS POUR BRIS DE BATEAU.

28. IL EST INTERDIT D'APPORTER DES RÉSERVOIRS D'ESSENCE SUR LES QUAIS EN TOUT TEMPS.

29. S'ASSURER QUE LES POMPES DE CALES FONCTIONNENT ET VÉRIFIER L'ÉTAT DE SON BATEAU LORS DE FORTES PLUIES, CAR DES FRAIS DE CHARGES SERONT FACTURÉS SI LA MARINA DOIT VIDER LE BATEAU REMPLI D'EAU.

30. AUCUN BRUIT EXCESSIF OU **MUSIQUE FORTE NE SERONT TOLÉRÉS EN TOUT TEMPS. LA MUSIQUE DANS LE BATEAU EST POUR SOI-MÊME ET NON POUR LES VOISINS. LE RESPECT D'AUTRUI EST DE MISE. TOUT INDIVIDU OU GROUPE AUX COMPORTEMENTS INACCEPTABLES POURRA ÊTRE EXPULSÉ SANS PRÉAVIS, NI COMPENSATION OU REMBOURSEMENT.**

31. LES ANIMAUX SONT ACCEPTÉS MAIS ILS DOIVENT ÊTRE EN LAISSE EN TOUT TEMPS. LA PROPRETÉ DES LIEUX EST TRÈS IMPORTANTE, VEUILLEZ RAMASSER LES BESOINS DE VOTRE CHIEN. AUCUN ANIMAL LAISSÉ DANS LE BATEAU SANS SURVEILLANCE. LEURS PRÉSENCES SERA INTERDITE S'IL GÊNENT LES USAGERS DE LA MARINA.

32. IL EST INTERDIT DE PÊCHER OU DE SE Baigner DANS LE BASSIN DU PORT DE PLAISANCE LA RONDE. TOUT ACCIDENT EST À VOS RISQUES. IL Y A BEAUCOUP DE COURANT ÉLECTRIQUE PRÈS DES QUAIS !!!

33. IL EST INTERDIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES ET LES OISEAUX DANS LE BASSIN. LES OISEAUX FONT BEAUCOUP DE DOMMAGES SUR LES TOILES, COQUES ET LES PLATEFORMES DES BATEAUX...SURTOUT PAS DE PAIN!

34. LE LOCATEUR NE GARANTIT NI LA PROFONDEUR DU PLAN D'EAU NI LES NIVEAUX D'EAU. IL N'EST PAS RESPONSABLE DES BRIS D'ÉQUIPEMENT OU DES ACCIDENTS POUVANT EN DÉCOULER.

35. RESPONSABILITÉ EN CAS DE CATASTROPHES NATURELLES OU HUMAINES. EN CAS D'ÉVÉNEMENTS INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DE LA MARINA — TELS QUE CATASTROPHES NATURELLES (INONDATIONS, LE NIVEAU D'EAU BAS, TEMPÊTES, VERGLAS, SÉCHERESSE, TORNADES, ETC.) OU ÉVÉNEMENTS D'ORIGINE HUMAINE (PANDÉMIE, CONFLIT, ACTES GOUVERNEMENTAUX, ETC.) — LA MARINA NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE, PERTE, RETARD OU INTERRUPTION DE SERVICE. CES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES PEUVENT ENTRAÎNER : UNE FERMETURE TEMPORAIRE DU SITE, UNE OUVERTURE TARDIVE, DES

LIMITATIONS D'ACCÈS OU DES DOMMAGES AUX INSTALLATIONS. AUCUN DÉDOMMAGEMENT, REMBOURSEMENT, CRÉDIT OU COMPENSATION NE SERA ACCORDÉ POUR : LES LOCATIONS D'ESPACE DÉJÀ PAYÉES OU EN COURS, LES BRIS, PERTES OU DOMMAGES AUX BIENS DES PLAISANCIERS, TOUTE INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALE DES SERVICES DÉCOULANT DE CES ÉVÉNEMENTS. LE CLIENT RECONNAÎT QUE CES RISQUES SONT HORS DU CONTRÔLE DE LA MARINA ET ACCEPTE D'EN ASSUMER ENTIÈREMENT LES CONSÉQUENCES.

36. LES TROIS CORPS POLICIERS: GENDARMERIE ROYALE, SÛRETÉ DU QUÉBEC, POLICE MUNICIPALE ONT JURIDICTION SUR L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES À LA NAVIGATION.

37. EN CAS D'INFRACTION AUX RÈGLEMENT PRÉCITÉS, DE DÉSORDRES, DE DÉPRÉCIATIONS OU D'ÉCARTS DE CONDUITE COMMIS PAR UN PROPRIÉTAIRE DE BATEAU, SON ÉQUIPAGE OU SES INVITÉS, QUI POURRAIENT ENTRAÎNER DES ACCIDENTS AUX PERSONNES ET DES DOMMAGES MATÉRIELS OU NUIRE À LA RÉPUTATION DE LA MARINA, LE BATEAU EN QUESTION SERA EXPULSÉ SUR LE CHAMPS, SANS DÉDOMMAGEMENT ET REMBOURSEMENT.

38. LE LOCATAIRE S'ENGAGE À REMBOURSER LE COÛT DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ À LA PROPRIÉTÉ DU LOCATEUR, OU À LA PROPRIÉTÉ DE TOUT AUTRE LOCATAIRE DU LOCATEUR, RÉSULTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DE LA FAUTE DU LOCATAIRE.

39. LE PORT DE PLAISANCE LA RONDE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA GARDE ET AU CONTRÔLE DES BATEAUX AINSI QU'ÀUX DOMMAGES CORPORELS CAUSÉS SUR LES LIEUX. LES VOLS, LES FEUX, LES ACCIDENTS OU TOUTS DOMMAGES CAUSÉS À L'EMBARCATION À QUAI SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT.

*Je confirme en signant la présente que j'ai pris connaissance du contrat de location et des règlements administratifs du Port de Plaisance la Ronde.

SIGNATURE: _____ DATE _____

NOM EN LETTRE MOULÉE : _____